

**Mairie de Leudeville****COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2015, à 20 H 30 EN MAIRIE.**

L'an deux mil quinze, le 8 juillet le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de Jean Pierre LECOMTE, Maire de la commune.

Présents : M. LECOMTE, Mme FAIX, M. BOUSSELET, Mme CHEVOT, M. PETIT DE LEUDEVILLE, Mme FAFOURNOUX, M. LABOUSSET, Mme TARTAR, M. COUADE, Mme MARCHANDISE, M. DUPRE, M. FANICHET

Pouvoirs : M. CHARPENTIER à M. PETIT DE LEUDEVILLE, Mme ROULLEAU à Mme FAIX, M. LESIEUR à M. DUPRE.

Monsieur LECOMTE ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour qui est adopté par le Conseil Municipal.

Monsieur COUADE est désigné comme secrétaire.

1. Avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'ouverture de travaux d'exploitation de mines d'hydrocarbures liquides présentée par la société VERMILION REP SAS.

Monsieur LECOMTE donne lecture de la délibération qui sera transmise au commissaire enquêteur et sera annexée au cahier d'enquête publique.

Délibération :

M. LECOMTE demande au Conseil Municipal d'émettre un avis qui sera joint à l'enquête publique et propose la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-1,

Vu la loi n° 2011-85 adoptée le 13 juillet 2011 qui vise à interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique, et à abroger les permis exclusifs de recherches comportant des projets ayant recours à cette technique,

Considérant que le Conseil municipal est opposé à toute exploration et exploitation de gaz ou huile de schiste sur le territoire de la commune,

Considérant que la demande d'autorisation de forer de nouveaux puits déposée par la société Vermilion vise uniquement l'exploitation de gisements conventionnels,

Considérant que Vermilion s'est engagé publiquement à ne jamais utiliser ces nouveaux puits à des fins de recherche ou exploitation de gaz ou huile de schiste,

Mairie de Leudeville – 10 Grande Rue – 91630 LEUDEVILLE – Tél : 01.69.14.81.52 Fax : 01.64.56.00.78

Mail : mairie@leudeville.fr

Consultez notre site internet : www.leudeville.fr

Considérant que des garanties peuvent être apportées par l'autorité préfectorale dans les autorisations qui seraient délivrées à l'issue de la procédure et que cet arrêté autorisera uniquement 10 nouveaux forages dans les gisements conventionnels.

Le Conseil Municipal, à **13 voix pour, 2 contre,**

EMET un avis favorable sur la demande de Vermilion

Pour copie conforme au registre des délibérations
Fait à Leudeville le 08 juillet 2015

2 Demande de subvention dans le cadre du plan de relance de l'investissement des collectivités essonniennes par le Conseil départemental.

Monsieur LECOMTE : donne lecture de la délibération.

Délibération

Vu le Code des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération 2011-01-0012 du 27 juin 2011 adoptant le nouveau règlement financier du Conseil Général de l'Essonne et modifiant le règlement départemental des subventions accordées par le Département.

Vu le rapport du Président.

Considérant la volonté du Département de renforcer l'aide aux collectivités essonniennes et leurs groupements dans le cadre d'un effort financier renouvelé.

Considérant le plan de relance mis en place pour financer des opérations d'investissement pour ces collectivités et EPCI.

Considérant le projet de restructuration du local sportif situé au stade d'un montant estimé de 89.174.50 € ht

Considérant que la commune de Leudeville peut bénéficier du plan de relance, dans le cadre de ce projet,

Sollicite du Département un montant de subvention de 47.206.00 € pour une aide à cette restructuration.

S'engage à respecter le règlement financier départemental.

S'engage à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à cette opération.

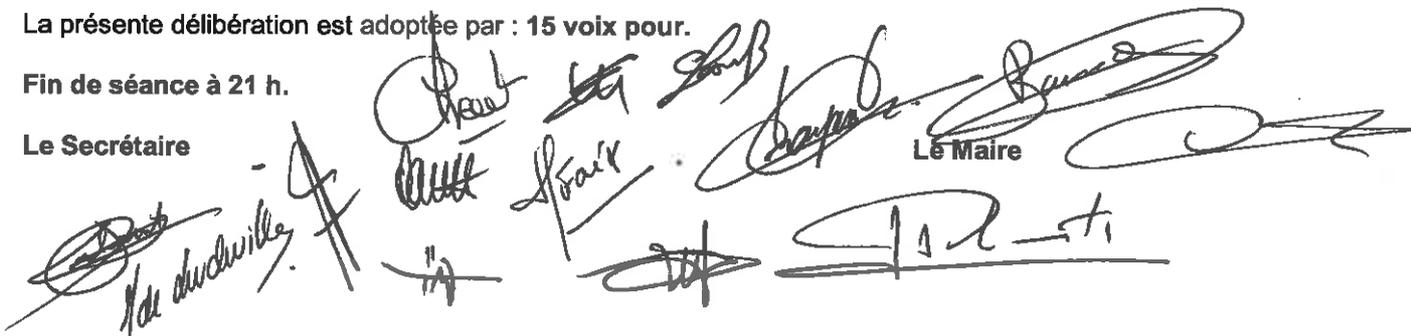
Atteste du non commencement des travaux

S'engage à maintenir la destination des équipements financés au moins dix ans

La présente délibération est adoptée par : **15 voix pour.**

Fin de séance à 21 h.

Le Secrétaire

A collection of handwritten signatures in black ink. On the left, a signature is written over the text 'Le Secrétaire'. In the center, there are several smaller, less legible signatures. On the right, a larger signature is written over the text 'Le Maire'. The signatures are scattered across the lower half of the page, overlapping some of the text.